



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Administratif des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 07 décembre 2020

Le lundi 16 novembre 2020 sous la forme dématérialisée d'une visio-conférence, de 9 h 30 à 11 h 35 Monsieur Richard Daniel BOISSON Sous-Préfet de Thonon-Les-Bains a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la Compostière de Savoie à Perrignier.

Etaient présents :

Représentants Collège administrations de l'Etat

Madame Céline MONTERO, Adjointe au chef de l'unité interdépartementale des 2 Savoie -- Département de la Haute-Savoie
Monsieur Joël CRESPINE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des 2 Savoie

Représentants Collège Elus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Claude MANILLIER, maire de PERRIGNIER
Monsieur Frédéric GIRARDOT adjoint au maire de PERRIGNIER
Monsieur Christian DETRAZ, conseiller municipal mairie de MARGENCEL

Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Jean-Pierre JACQUIER représentant de France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE 74)

Représentants Collège Exploitants

Madame Laurène MATT Responsable de sites - Pôle Organique SUEZ
Monsieur Vincent TARAMINI, SUEZ

Représentants Collège Salariés

Aucun représentant

- Accueil du public
- Pôle administratif des
installations classées
- 3 rue Paul Guiton
- ANNECY

Assistaient également à la réunion

Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission
Madame Nathalie CLAVERI, directrice Biomonitor

Etaient absents ou excusés :

Monsieur le délégué territorial de l'ARS ou son représentant,
Monsieur le maire de Sciez ou son représentant,
Monsieur Pierre CROZIER représentant l'association des riverains de la Compostière
Monsieur Jacques BIGLIONE représentant l'association des riverains de la Compostière
Madame Monique OBERSON ou Monsieur Romain MATHIEU représentants de La fédération départementale des chasseurs,
Monsieur Patrick ALBERTI ou Monsieur Philippe PIERRE, Madame Françoise PAILLET ou Monsieur Marcel RAIMONDO, Monsieur Fabrice VESIN ou Monsieur Guillaume WUTRHRICH, représentants du collège Salariés.

Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- **Désignation du bureau (1 représentant désigné par collègue).**
- **Présentation de l'année d'exploitation 2019, dont :**
 - les résultats des analyses réglementaires,
 - les principales modifications et travaux intervenus dans l'usine
- **Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement**
- **Point réglementaire par la DREAL**
- **Présentation des évolutions prévues sur le site :**
 - projets dont la réalisation est prévue ou envisagée dans l'année 2020
 - présentation des évolutions envisagées à plus long terme.
- **Questions diverses et échanges entre les participants**

1 - Désignation du bureau de la CSS :

Il est procédé à la désignation du bureau de la CSS de la Compostière de Savoie

CSS de la Compostière de Savoie

COMPOSITION DU BUREAU

suite au renouvellement 2020

COLLEGE	Représentant Titulaire	Coordonnées courriel	Représentant Suppléant	Coordonnées courriel
Administrations de l'Etat	Monsieur Le Sous-préfet de THONON-LES- BAINS	richard- daniel.boisson@haute- savoie.gouv.fr sp-thonon@haute- savoie.gouv.fr	M. Joël CRESPINE UiD-DREAL des deux Savoie	Joel.crespine@developpement- durable.gouv.fr
Elus des collectivités	M. MANILLIER Maire de PERRIGNIER	accueil@perrignier.fr	M. DETRAZ	chdetraz@wanadoo.fr
Riverains et Associations Environnement	M. JACQUIER (FNE 74)	jacquier.jp@orange.fr	M. MATHIEU (fédération indép. Des chasseurs)	Mathieu.romain0588@ orange.fr
Exploitant	Mme MATT (SUEZ)	Laurene.matt@suez.co m	M. TARAMINI (SUEZ)	vincent.taramini@suez.com
Salariés	M. ALBERTI	patrick.alberti@suez.c om	Mme PAILLET	francoise.paillet@suez.com

2 - Présentation de l'historique du site par Madame Laurène MATT (Responsable de site - Pôle Organique SUEZ) – (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)

Mme MATT indique que depuis 2018, le site bénéficie d'un nouvel arrêté préfectoral élargissant la liste des déchets pouvant être traités sur le site.

3 – Présentation de l'année d'exploitation 2019 par Madame Laurène MATT – (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé préalablement aux membres de la CSS)

Mme MATT indique qu'en 2019, le tonnage de matières entrantes est de plus de 42 000 tonnes de déchets verts et de près de 18 000 tonnes de boues, en augmentation par rapport à 2018. En revanche pour le bois il y a une diminution des entrées.

4 – Présentation des principales actions menées en 2019 - (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)

Mme MATT énumère les différentes actions menées en 2019, dont des travaux de reprise de l'enrobé au niveau de la plateforme principale ; elle indique également le remplacement des murs en T par l'installation de modulo-blocs, ainsi que l'installation de caméras de vidéo-protection.

Monsieur Le Sous-Préfet demande si le site a été victime de vols ?

Madame MATT répond par la négative.

Monsieur MANILLIER demande si le site ne pourrait pas se doter d'une caméra sur la route communale, tournée sur l'extérieur, car cela apporterait un plus afin d'éviter les dépôts sauvages.

Madame MATT indique que la zone en bordure de la voie communale, est une zone particulière qui est actuellement suivie de près par la gendarmerie d'Annecy afin de limiter les dépôts de déchets verts sur la voie publique.

Par message électronique du 16 novembre 2020 à 16h46 Madame MATT écrit « qu'elle tient à informer les membres de la CSS qu'elle vient de recevoir ce jour, par courrier, l'arrêté d'autorisation d'installation d'une dernière caméra de vidéo-protection (voir PJ). Pour rappel, cette caméra visualisera l'extérieur du site, dans le but de prévenir les dépôts sauvages de déchets divers devant le portail de la Compostière ».

Monsieur Le Sous-Préfet demande jusqu'à quelle heure fonctionnent les chargeurs.

Madame MATT indique que les chargeurs fonctionnent de 9h00 à 17h00 et que pour l'instant une seule plainte pour le bruit de ces chargeurs a été enregistrée par La Compostière.

Monsieur MANILLIER indique qu'à l'origine, il y avait des odeurs autour du site mais que depuis 2012, les étapes les plus génératrices de nuisances olfactives sont réalisées dans des locaux en dépression avec traitement de l'air extrait des odeurs. En conséquence, les odeurs ont été beaucoup moins fortes et de moins en moins de plaintes ont été enregistrées. Il ajoute toutefois que selon l'orientation et la force du vent, il y a désormais plus d'odeurs du côté du site de la Société Union Nouvelle, suite au déboisement de la zone de Planbois.

Madame MATT confirme que depuis les travaux derrière la Compostière et notamment suite au déboisement, on perçoit plus les odeurs à l'arrière du site.

Madame MATT indique que depuis 2019, la Compostière a relancé les panélistes pour les inviter à faire remonter objectivement leurs observations sur les odeurs chaque début de mois. Elle indique qu'en 2020, le site a souhaité avoir plus de retour sur les panélistes.

Madame MATT présente les résultats des analyses de rejets atmosphériques d'ammoniac et de soufre qui sont à l'origine des odeurs. Aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté en 2019.

Madame MATT présente les résultats des analyses de rejets liquides en précisant que la Compostière doit procéder à deux analyses par an, avec un contrôle inopiné demandé par la DREAL. Un premier contrôle inopiné avait été réalisé en 2019, dont la DREAL a demandé le renouvellement en 2020.

Monsieur Le Sous-Préfet demande si la DREAL a des éléments à apporter sur les rejets liquides.

Monsieur CRESPIE confirme qu'un premier contrôle des rejets a été réalisé en 2019 avec un dépassement d'azote attribué à un problème de curage des ouvrages. Il indique que la DREAL a souhaité renouveler ce contrôle inopiné en 2020.

Monsieur TARAMINI indique que le rejet ne se fait pas dans le milieu naturel, mais dans le réseau d'assainissement relié à la station d'épuration de Thonon-les-Bains.

Madame MATT ajoute que le bassin de décantation est organisé en 3 parties avec de nouveaux aérateurs, ce qui permet de brasser plus les boues.

Monsieur Le Sous-Préfet remercie Madame MATT pour la qualité de sa présentation et l'emploi d'un vocabulaire parfaitement compréhensible.

Monsieur TARAMINI indique que la mise en place d'une surveillance avec des observateurs d'odeurs a permis à la Compostière de s'améliorer et de favoriser la communication avec le public. Il ajoute que le zéro odeurs n'est pas possible même si les bio-filtres ont été changés en 2020.

Monsieur MANILLIER indique que depuis 15 ans on constate une nette amélioration de l'impact du site de la Compostière. Il indique que de temps en temps il y a encore des remarques, notamment de la part des acteurs de la zone artisanale. Il ajoute qu'il a reçu un courrier anonyme concernant des faits se déroulant autour du site de la Compostière notamment concernant les entreprises DURR et GRANULATEX. Il indique n'avoir pas pu répondre à ce courrier anonyme et avoir informé la DREAL.

Monsieur JACQUIER (FNE 74) demande si la filière de traitement des bio-déchets de la Compostière ne va pas se trouver en concurrence avec la filière développée par Thonon Agglomération ?

Madame MATT répond par la négative et précise que cela viendra en complément des actions mise en place par Thonon Agglomération auprès des particuliers. Elle ajoute avoir été sollicitée par des acteurs du déchet qui collectent des bio-déchets dans le secteur souhaite qu'ils soient traités par la Compostière.

Madame MONTERO indique que les flux de bio-déchets ne proviendront pas des mêmes origines, entre les activités économiques et la collecte des particuliers. Elle ajoute concernant les nuisances évoquées par le maire de Perrignier, que la DREAL garde une vigilance accrue sur ces sujets tels que les risques incendies des établissements concernés situés autour de La Compostière.

Monsieur MANILLIER indique qu'il n'y a pas de souci de concurrence dans la mesure où les composteurs qui seront installés en pied d'immeubles sont de petites tailles. Il précise par ailleurs qu'il y a également plusieurs projets de méthaniseurs portés par des agriculteurs et qu'il y a du travail pour tout le monde.

Madame MATT évoque le projet de désenclavement du Chablais qui prévoit un échangeur routier sur l'emprise de la Compostière. Elle indique que le site loue à la commune une partie des terrains de sa plateforme de stockage et craint de voir ses capacités réduites.

Monsieur Le Sous-Préfet indique que l'on est dans la phase du choix du concessionnaire et que les recours sont en train d'être purgés.

Madame MONTERO indique que la DREAL sera vigilante par rapport à ce problème soulevé d'emprise de l'échangeur routier.

Monsieur MANILLIER indique que l'échangeur se situera en plein milieu de la zone et que la commune aura bien évidemment droit de regard quant à son implantation.

Monsieur Le Sous-Préfet indique que le choix du concessionnaire doit être fait d'ici à fin 2020. Il ajoute qu'il convient de faire remonter les problèmes soulevés par La Compostière sur ce sujet.

Madame MONTERO confirme que la DREAL s'engage à faire remonter les problèmes évoqués par la Compostière.

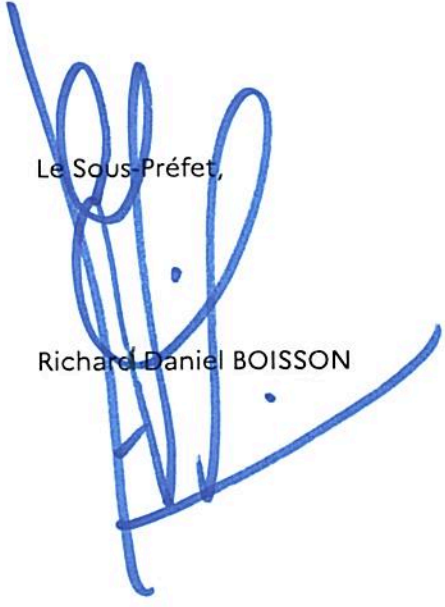
Monsieur JACQUIER indique qu'en sa qualité de membre du comité de suivi des questions environnementales, il suivra cela de près.

Monsieur Le Sous-Préfet exprime le souhait de visiter la Compostière, il demande quand aura lieu la CSS en 2020.

Madame MONTERO indique que le 2^e trimestre 2021 paraît être une bonne cible.

Madame MATT confirme que le mois de JUIN paraît propice dans la mesure où elle aura pu faire le bilan de l'ensemble des données de l'année 2020.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance à 11h35.



Le Sous-Préfet,

Richard Daniel BOISSON